

85/897 du 10/07/85

DECRET N° /MESS.UMNG.SG.DPAAD.CA/9S9.-

Portant intégration dans le statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI et nomination de
certains enseignants en qualité d'Assistants
stagiaires de 2ème classe.

(REGULARISATION)

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS/

CE

RECT/UMNG

DGFP

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
019/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution
du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
en République Populaire du Congo ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université
de Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance
29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville
VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de
l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de
l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14
Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements
et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Universi-
té de Brazzaville ;
VU le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
VU le Rectificatif 84/922 du 19 Octobre 1984 au Décret 84/858 du 13 Août
1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration
des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret 67/30/FP du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions, de carrière administrative et
reclassements ;
VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
VU les certificats de prise de service n°s 230, 895 et 4724/UMNG.SG.DPAAD
des 9 Janvier 1984, 20 Février 1984 et 29 Décembre 1983 ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
VU les dossiers de candidature à des postes d'enseignants à temps plein
présentés par les intéressés ;
VU le Décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des agents de l'état ;

.../...

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions des articles 12 et 41 (nouveaux) du Décret 81/875 du 29 Septembre 1981 susvisés les enseignants dont les noms et prénoms suivent sont recrutés à l'Université Marien NGOUABI, intégrés dans le statut du personnel et nommés suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOME	GRADE	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET
1 MASSAMBA Adèle	28 Novembre 1954 à Brazzaville	DEA en Analyse et Gestion des Organisations délivré par l'Université de CAEN le 14 Septembre 1982	Assist. Stég. de 2ème classe 2ème échelon	920	21/11/83
2 NZALABAKA Jean	Le 10 Mai 1950 à Baongo B/Ville	DEA de Sciences de l'Eau délivré par l'Université de Bordeaux I le 24 Octobre 1977	"	920	09/01/84
3 GANZIAMI Maurice	En 1949 à KIMBIMI Mouyondzi	DEA de Maths délivré par l'Université Scientifique et Médicale de Grenoble le 24 Juillet 1978	"	920	24/11/83
4 BACKIDI Médard Désiré	Le 1er Juin 1956 à Mindouli	DEA de Droit Social délivré par l'Université de Poitiers le 22 Juin 1982	"	920	22/11/83

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessous indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 10 JUILLET 1985

Par le Premier Ministre

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSONA

AMPLIATIONS/

PM/CAB 2
SGCM/BC 3
MESS/CAB 2
DGFP 1
UMNG 40
JORPC 1
INTERESSES 4
DAF 3